

Comment déposer une demande de visa ?

Le Consulat de l'Ambassade du Danemark à Bamako est en charge entre autres de demandes de visa et de permis de séjour.

Nous acceptons les demandes de visa pour la Norvège, la Suède, l'Islande et le Danemark de demandeurs principalement du Mali, du Sénégal et de la Gambie ainsi que des pays dont les ressortissants sont éligibles à une demande de visa auprès de notre Ambassade.

Horaires d'ouverture du Consulat

Demandes de Visa

Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h00 à 13h00
Uniquement sur rendez-vous

Pour les retraits de passeports

Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h00 à 11h00
Sans rendez-vous

Pour les appels téléphoniques relatifs au Consulat uniquement

Mardi et Jeudi de 9h30 à 13h00 en appelant le (+223) 20 70 53 20

VISA

Tout demandeur de visa doit obligatoirement être présent lors du dépôt de dossier préliminaire.

En dehors du formulaire de demande de visa dûment rempli, tout demandeur de visa devra être muni non seulement des **originaux** mais aussi des **photocopies** de tous les documents relatifs à sa demande.

Les frais de traitement d'une demande de visa de tourisme s'élèvent à XOF 40.000 en 2014. Ces frais devront être versés lors du dépôt du dossier et ne sont pas remboursables même si la demande est plus tard refusée.

Pour les demandeurs dont le passeport devra être retourné au consulat du Danemark en Gambie ou au Sénégal, les frais DHL s'élèvent à XOF 55.000 à payer au moment de la déposition de la demande de visa.

Pour une demande de visa de tourisme, les pièces suivantes sont requises - mais non limitées - à celles-ci.

Il est vivement recommandé de se préparer à présenter tout autre document que l'officier consulaire jugera utile de réclamer en addition de ceux listés ci-dessous :

- Un passeport ou un titre de voyage reconnu par tous les Etats Schengen et dont la validité doit être au moins 3 mois plus que la période demandée. En dehors des demandeurs de nationalité malienne, les ressortissants d'autre pays devront justifier d'une résidence légale au Mali.
- La preuve d'une couverture médicale en cas de maladie ou de rapatriement.
- Un formulaire de demande de visa dûment rempli, signé et daté du jour du dépôt.
- 2 photos d'identité récentes sur fond clair uni, s'adaptant aux normes biométriques

- Une invitation (VU1 pour une visite professionnelle, VU2 pour visite privée et VU3 pour une visite culturelle)
- Actes de naissance et de mariage selon votre cas, et en volet 3
- Les justificatifs socioprofessionnels en votre possession :
 - *Pour les salariés* : une attestation de travail, de congés, les 3 derniers bulletins de salaires, la carte d'INPS, la patente en cours de validité et le registre de commerce de votre employeur.
 - *Pour les indépendants* : la patente de l'année en cours, celle de l'année précédente, le registre du commerce, la carte INPS, les relevés de compte des trois derniers mois de la société.
 - *Pour les personnes sans emplois* : les ressources légalisées du conjoint
 - *Pour les enfants et étudiants* : un certificat de scolarité, les derniers bulletins de notes et les ressources parentales.
 - *Pour les mineurs* : une autorisation parentale légalisée et signée par les deux parents
- Relevés bancaires des 3 derniers mois
- Les justificatifs d'hébergement : une prise en charge établie sur le formulaire officiel ou une réservation d'hôtel confirmée.
- La réservation du billet aller-retour conforme à vos dates de voyage.

L'ambassade accepte uniquement paiement en XOF.

Veillez adresser toute question au sujet de visa et autre services consulaires par courriel sur bkoambvisa@um.dk ou par téléphone (+223) 20 70 53 20 dans les heures d'ouverture téléphoniques.